

Ministère du travail, de la santé, des solidarités et des familles

Arrêté du 4 septembre 2025 portant nomination des membres du jury de l'examen organisé en 2025 pour l'obtention du certificat d'instructeur pour l'autonomie des personnes déficientes visuelles

NOR : TSSA2530423A

La ministre déléguée auprès de la ministre du travail, de la santé, des solidarités et des familles, chargée de l'autonomie et du handicap,

Vu le décret n° 2020-1065 du 17 août 2020 relatif au certificat d'instructeur pour l'autonomie des personnes déficientes visuelles ;

Vu l'arrêté du 21 septembre 2020 modifié relatif au certificat d'instructeur pour l'autonomie des personnes déficientes visuelles ;

Vu l'arrêté du 15 octobre 2020 relatif au certificat d'instructeur pour l'autonomie des personnes déficientes visuelles assorti des pièces annexées ;

Vu l'arrêté du 1^{er} août 2023 modifié fixant la rémunération des personnes participant à des activités de certification exercées à titre accessoire dans le champ de diplômes de santé et de travail social ;

Vu l'arrêté du 2 juillet 2025 portant ouverture au titre de l'année 2025 d'une session d'examen pour l'obtention du certificat d'instructeur pour l'autonomie des personnes déficientes visuelles,

Arrête :

Article 1^{er}

Le jury de l'examen pour l'obtention du certificat d'instructeur pour l'autonomie des personnes déficientes visuelles (CIADV) organisé au titre de l'année 2025 est composé ainsi qu'il suit :

Président :

Monsieur Pascal AYMARD, inspecteur pédagogique et technique des établissements et services pour les personnes déficientes visuelles, représentant la ministre chargée de l'autonomie et du handicap (75 Paris).

Membres titulaires :

Monsieur Marc ANTELME, instructeur pour l'autonomie des personnes déficientes visuelles à l'Institut régional des sourds et aveugles de Marseille, l'Arc-en-ciel (13 Marseille) ;

Madame Alexia BAILLY, instructrice de locomotion, formatrice à la Fédération des aveugles de France Access-formation (75 Paris) ;

Monsieur Thomas FICHAUX, instructeur de locomotion, directeur de l'Institut des jeunes aveugles de Lille (59 Lille) ;

Monsieur Grégoire GUILLOT, instructeur de locomotion, formateur à la Fédération des aveugles de France Access-formation (75 Paris) ;

Madame Béatrice LE BAIL, docteure ophtalmologiste (92 Sceaux) ;

Madame Fanny LEVESQUE, instructrice de locomotion et instructrice en autonomie dans les actes de la vie journalière à l'Institut national des jeunes aveugles (75 Paris) ;

Madame Mandoline WOLFF, instructrice pour l'autonomie des personnes déficientes visuelles à SIAM 92 (92 Suresnes).

Article 2

Cet examen est classé dans le groupe 2.

Article 3

Le directeur général de la cohésion sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel Santé - Protection sociale - Solidarités.

Fait le 4 septembre 2025.

Pour la ministre et par délégation :

Le sous-directeur de l'autonomie des personnes handicapées et des personnes âgées,
Arnaud FLANQUART